



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1

Projet REM

H355608-20000-121-230-0011 (R01)
N° CDPQ Infra : 01-REM-RAPP-ENV-00027

2025-04-24

Réseau
express
métropolitain



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)



Préparé par : Beauregard, Crystel
Crystel Beauregard, biol.

Vérifié par : Zastavniouk, Carol
Carol Zastavniouk, biol. MSc



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Nom	Rôle
Crystel Beauregard, biol.	Auteure principale
Carol Zastavniouk, biol. MSc	Vérificatrice
Micheline Larose	Édition document et contrôle qualité

REGISTRE DES ÉMISSIONS

Émission	Date	Description
R0A	2025-02-20	Révision interne
R00	2025-02-28	Émission finale
R01	2025-04-24	Révision – Émission finale



Table des matières

1	Introduction	1
2	Description des projets de compensation	3
2.1	Compensation des pertes permanentes.....	3
2.2	Compensation des pertes temporaires	5
3	Suivi de la compensation forestière	11
3.1	Pertes permanentes	11
3.2	Pertes temporaires.....	13
4	Références.....	15

Liste des tableaux

Tableau 1-1 – Plantations effectuées et planification des travaux de suivi.....	2
Tableau 3-1 – Taux de survie dans le lot 2 702 165 de 2021 à 2024.....	12
Tableau 3-2 – Taux de survie dans le lot 2 702 197 de 2022 à 2024.....	12
Tableau 3-3 – Taux de survie dans le Grand Parc Urbain en 2024.....	13
Tableau 3-4 – Taux de survie dans le Parc de la Terre en 2024	13

Liste des figures

Figure 2-1 – Localisation des lots 2 702 185 et 2 702 197 et leur aire de plantation	4
Figure 2-2 – Aire de plantation Grand Parc Urbain – Zone 1	6
Figure 2-3 – Aire de plantation Grand Parc Urbain – Zone 2	7
Figure 2-4 – Aire de plantation Grand Parc Urbain – Zone 3	8
Figure 2-5 – Aire de plantation Grand Parc Urbain – Zone 4	9
Figure 2-6 – Aire de plantation Parc de la Terre	10

Liste des annexes

Annexe A — Rapport de suivi/Entretien – LOT 2 702 197.....	A
Annexe B — Rapport de suivi/Entretien – LOT 2 702 165	B
Annexe C — Rapport de suivi/Entretien – Grand Parc Urbain (lots 6 034 808, 3 402 746)	C
Annexe D — Rapport de suivi/Entretien – Parc de la Terre (lot 4 533 221)	D



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

1 Introduction

Le présent rapport découle de l'obligation de la Condition 14 du Décret 457-2017 pour le projet du Réseau express métropolitain (REM) qui vise la compensation forestière. Comme exigé par le décret, Projet REM s.e.c. doit réaliser un suivi du reboisement sur une période de dix (10) ans, soit aux années 1, 5 et 10 après la plantation. Suivant chacun de ces suivis, un rapport doit être déposé auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Afin de faciliter le suivi de la compensation forestière à Brossard, ce rapport présente le suivi des pertes forestières permanentes (engendrées à l'intérieur de l'emprise permanente du REM (LS)), ainsi que le suivi des pertes temporaires (engendrées à l'intérieur des limites de site de construction (LSC)) compensées jusqu'à présent. Ce rapport contient les activités de suivi des années 1 à 3 pour les plantations effectuées pour compenser les pertes permanentes ainsi que le suivi de l'année 1 des plantations effectuées pour compenser les pertes forestières temporaires.

La compensation pour les pertes permanentes est sous la responsabilité de CDPQ Infra, alors que celles pour les pertes temporaires, c'est-à-dire à l'intérieur des LSC, sont sous la responsabilité de NouvLR. Tel que convenu avec le MELCCFP, des rapports de suivi doivent être déposés par CDPQ Infra aux années 1, 5 et 10, tant pour les pertes permanentes que les pertes temporaires. NouvLR est tout de même responsable d'effectuer le suivi annuel de ses plantations pour une période de 2 ans suivant la plantation.

La compensation pour les pertes permanentes de superficies forestières à Brossard s'est faite par la plantation d'arbres sur deux (2) lots à Brossard, pour une superficie totale de 3,0 ha. Trois (3) lots ont fait l'objet de plantation forestière pour les pertes temporaires, soit pour une superficie totale de 1,49 ha.

Le Tableau 1-1 présente une vue globale des parcelles de plantation réalisées pour compenser les pertes permanentes et temporaires de superficies forestières engendrées à Brossard ainsi que la planification des travaux de suivi à venir.



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

Tableau 1-1 – Plantations effectuées et planification des travaux de suivi

Type de pertes	Entité responsable de la plantation	Site de plantation	Superficie de la plantation (ha)	Numéro de lot	Année de suivi		
					1	5	10
Permanentées	REM	Brossard 1	2,40	2 702 197	2022	2026	2031
		Brossard 2	0,60	2 702 165	2022	2026	2031
Temporaires	NouvLR	Parc de la Terre	1,01	4 533 221	2024	2028	2033
		Grand Parc Urbain	0,48	6 034 808, 3 402 746	2024	2028	2033



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

2 Description des projets de compensation

2.1 Compensation des pertes permanentes

Le premier site de compensation forestière est situé dans le boisé de Brossard (lot 2 702 197, Figure 2-1). Ce lot mesure 22,8 ha, dont 12,0 ha de milieux humides et 10,8 ha de milieux terrestres. La partie nord est composée d'une ancienne terre agricole. Elle mesure environ 8,0 ha, dont 2,4 ha ont été utilisés en 2022 dans le cadre du projet de compensation forestière (voir polygone orange sur la Figure 2-1).

Par ailleurs, Projet REM a financé l'acquisition de ce lot afin de compenser les pertes de milieux humides impactés par l'Antenne Rive-Sud. La partie sud de ce lot est caractérisée par la présence de tourbières boisées et de jeunes peuplements d'environ 10 ans. Ces portions boisées sont reconnues officiellement comme un ravage de cerf de Virginie (Gouvernement du Québec, 2021). La portion nord du lot est quant à elle composée de sols labourés abandonnés récemment par l'agriculture, la dernière récolte de maïs a eu lieu en 2019. C'est sur cette portion agricole du lot de 8,0 ha qu'un boisé de 2,4 ha a été implanté en septembre 2021 en guise de compensation forestière.

Au nord-est du premier site, un deuxième lot a été acquis pour la compensation forestière à Brossard. Le lot 2 702 165, propriété de la Ville de Brossard, possède une superficie de 16,6 ha. Ce dernier est composé surtout de boisés et milieux humides, sauf pour une portion labourée de 0,6 ha au nord du lot (voir polygone verte sur la Figure 2-1). C'est sur cette portion au bord du chemin Grande-Allée que le second boisé a été implanté au printemps 2021.



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

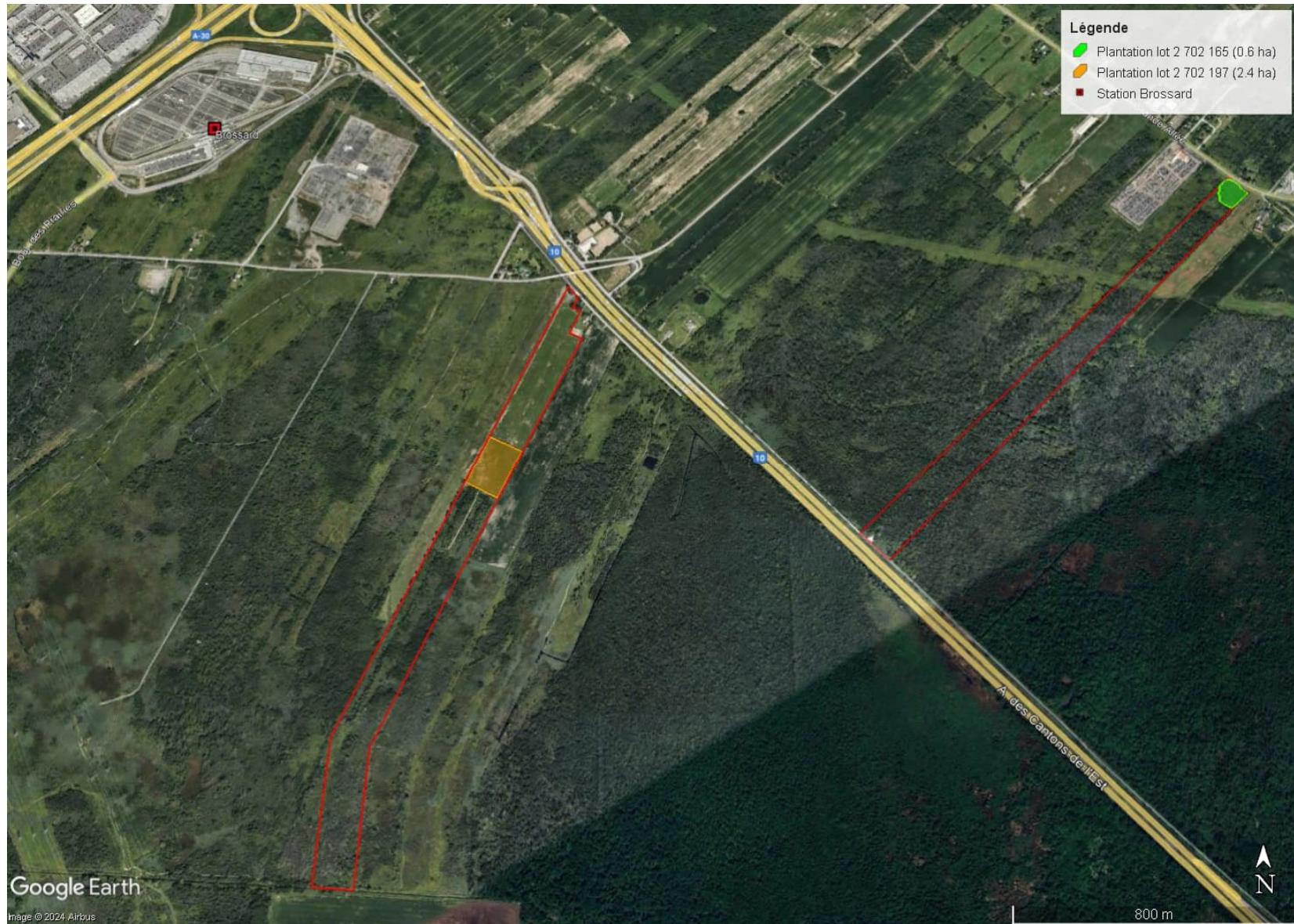


Figure 2-1 – Localisation des lots 2 702 185 et 2 702 197 et leur aire de plantation



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

2.2 Compensation des pertes temporaires

Le premier site de compensation forestière pour les pertes temporaires à Brossard est situé dans le Grand Parc Urbain (lots 6 034 808 et 3 402 746, voir Figure 2-2, Figure 2-3, Figure 2-4 et Figure 2-5). La plantation a été effectuée en septembre 2023 et est divisée en quatre zones dans le secteur est du parc. Anciennement un terrain de golf, les aires de plantations étaient composées de surface gazonnée et de quelques arbres ornementaux.

Suivant la plantation, la Ville a dû déplacer 95 plants provenant des zones 2 et 3 à la suite de demandes de citoyens. NouvLR a donc retiré ces arbres de leur compensation (suivi et garantie de survie). Ce nombre d'arbres correspond approximativement à une superficie de 633 m² (calculé à partir d'une densité de plantation de 1 500 plants/ha). De plus, il est supposé que 31 épinettes blanches soient mortes dans la zone 4 en raison de problèmes de drainage causés par une nouvelle construction à proximité de la plantation. Ces arbres ont également été retirés de la compensation de NouvLR (représentent approximativement 207 m²). Enfin, environ 30 m² ont été endommagés par la Ville pour des travaux reliés au drainage dans la zone 3. Au total, 870 m² (environ 136 plants) ont été retirés de la plantation réalisée au Grand Parc Urbain. Ainsi, la superficie de plantation finale est de 0,48 ha.

Le deuxième site de compensation est situé dans la portion ouest du Parc de la Terre (lot 4 533 221, voir Figure 2-6). La plantation de 1,01 ha a également été réalisée en septembre 2023. La zone de plantation était composée de surface gazonnée, d'un canal d'écoulement des eaux et d'une friche herbacée.



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)



Figure 2-2 – Aire de plantation Grand Parc Urbain – Zone 1



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)



Figure 2-3 – Aire de plantation Grand Parc Urbain – Zone 2



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

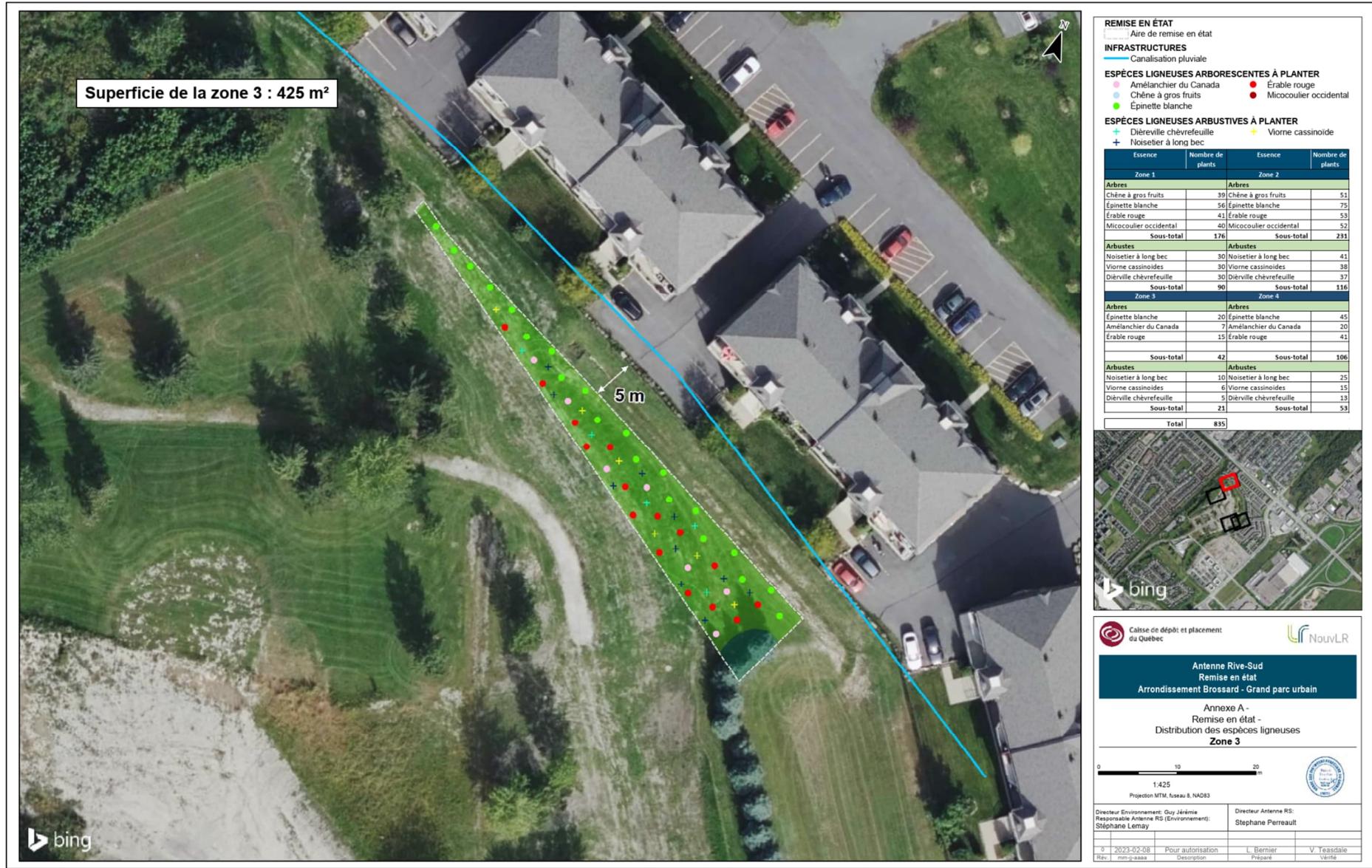


Figure 2-4 – Aire de plantation Grand Parc Urbain – Zone 3



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

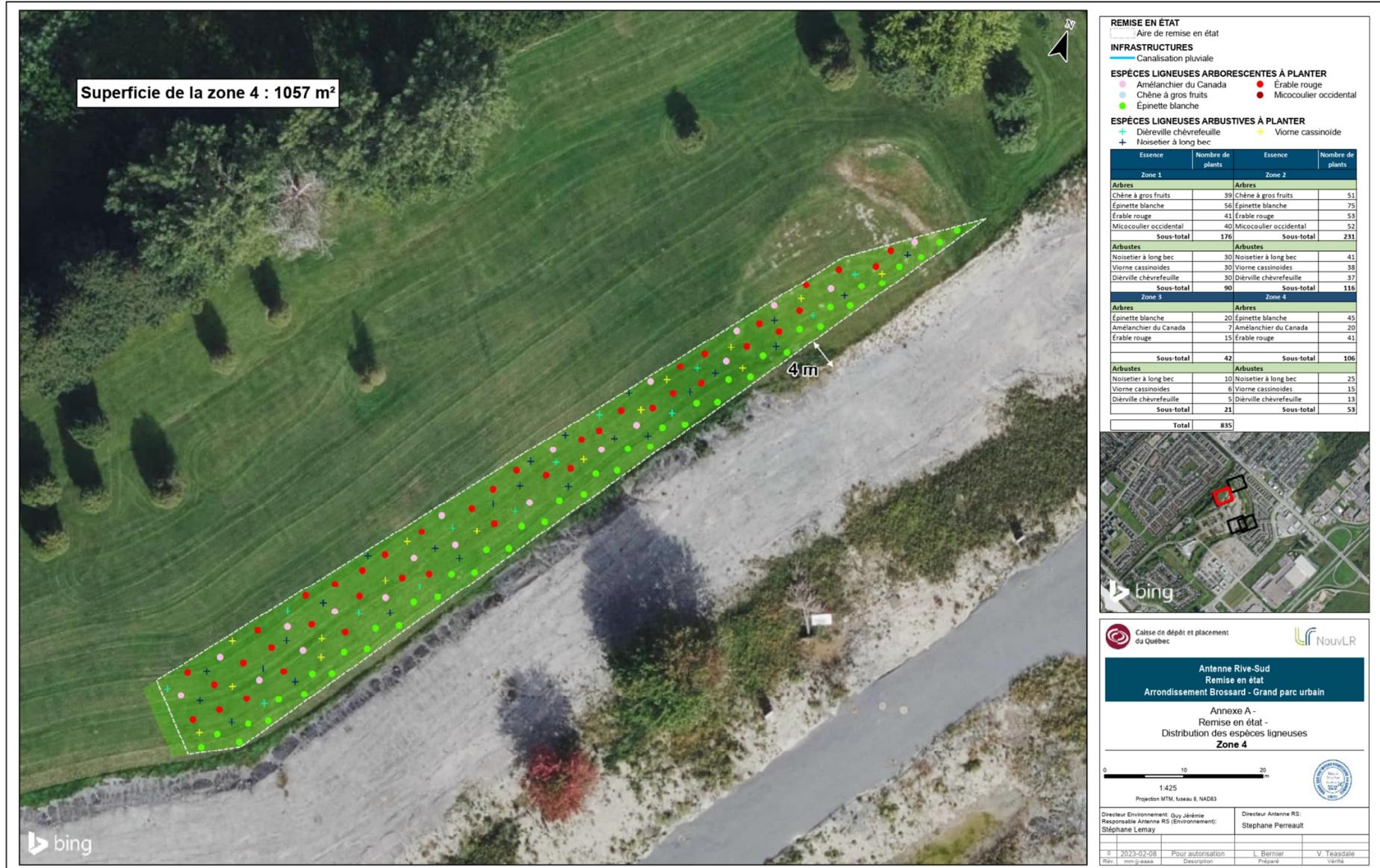


Figure 2-5 – Aire de plantation Grand Parc Urbain – Zone 4



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

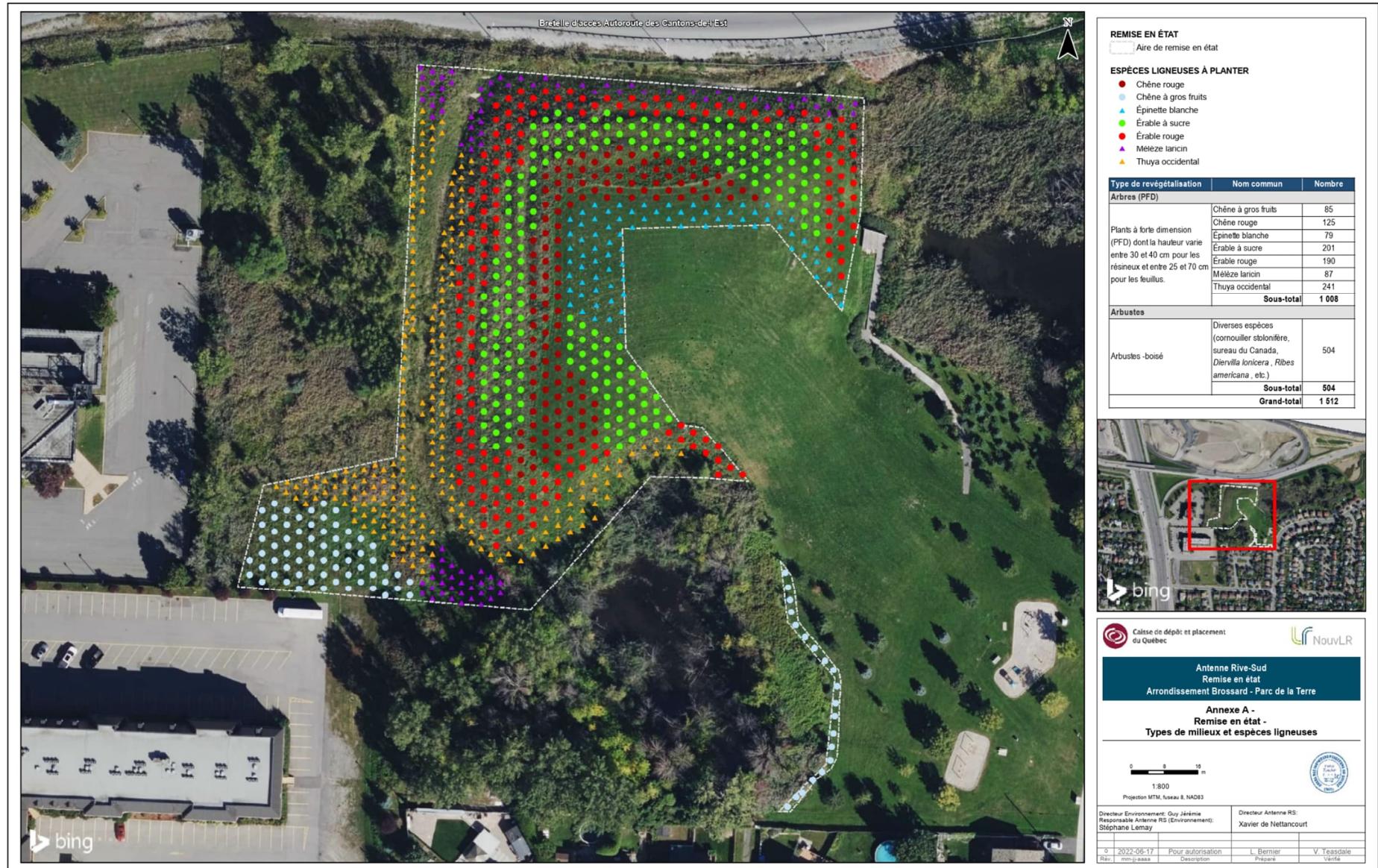


Figure 2-6 – Aire de plantation Parc de la Terre



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

3 Suivi de la compensation forestière

3.1 Pertes permanentes

Un suivi de chaque site de plantation est effectué annuellement par Eco-Alternativ, l'entrepreneur mandaté pour les plantations de REM. Le suivi consiste à des visites d'entretien réparties entre le printemps et l'automne. Selon les besoins, ces entretiens consistent au désherbage autour des plants, au remplacement des individus morts et au remplacement de paillis de plastique et de protecteurs (pour rongeurs et cerfs). Une évaluation globale des plantations et une estimation du taux de survie sont également effectuées après chaque visite. De plus, un suivi annuel est organisé avec l'entrepreneur et un représentant de REM.

Huit (8) visites de suivi du lot 2 702 165 ont été réalisées depuis la plantation au printemps 2021 :

1. 15 août 2021
2. 2 mai, 15 juin et 3 août 2022
3. 13 juin, 28 juin et fin juillet 2023
4. 10 juillet 2024

Huit (8) visites de suivi ont été réalisées dans le lot 2 702 197 depuis la plantation à l'automne 2021 :

1. Mi-mai, 8 juin et 2 août 2022
2. 28 avril, 29-30 mai et 20-21-22 juin 2023
3. Semaines du 17 et 24 juin

Les Tableau 3-1 et Tableau 3-2 présentent les taux de survie dans les lots 2 702 165 et 2 702 197 respectivement, depuis la plantation de ces parcelles.



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

Tableau 3-1 – Taux de survie dans le lot 2 702 165 de 2021 à 2024

Nombre d'arbres plantés en 2021		600
Période d'intervention	Nombre de mortalités	Taux de survie de la parcelle
Août 2021	14	98
Mai 2022	70	88
Juin 2023	43	93
Juillet 2024	27	96

Tableau 3-2 – Taux de survie dans le lot 2 702 197 de 2022 à 2024

Nombre d'arbres plantés en 2022		2 400
Période d'intervention	Nombre de mortalités	Taux de survie de la parcelle
Juin 2022	250	90
Juin 2023	557	77
Juin 2024	624	74

Quelques difficultés sont survenues dans le lot 2 702 197 depuis la plantation en 2021. En effet, les conditions venteuses, le sol argileux et deux zones très humides dans la parcelle ont causé plusieurs remplacements de végétaux ainsi qu'un ajustement au niveau des méthodes d'entretien de la parcelle. En date de juin 2024, les zones humides et les conditions météorologiques difficiles demeurent des défis pour cette plantation. Cependant, il a été constaté que de laisser une végétation herbacée plus haute (sans contrevenir à la bonne croissance des arbres) aide au maintien en place des paillis de plastique lors des épisodes venteux dans la parcelle. Le remplacement des végétaux dans les zones humides par des végétaux mieux adaptés à ces milieux n'ont pas démontré beaucoup de succès. En effet, un taux de mortalité de 80 % a été comptabilisé. Le remplacement des mortalités dans cette zone sera fait avec de l'érythème (Acer saccharinum) au printemps 2025.

Quelques zones humides ont également été repérées dans le lot 2 702 165. Seuls les érables à sucre (Acer saccharum) ont survécu dans ces zones après le printemps pluvieux de 2022. Le sol est aussi argileux dans cette parcelle et semble affecter la stabilité des tuteurs. De plus, les dommages aux pins causés par les rongeurs sont observés chaque année, mais la majorité des arbres a maintenant suffisamment poussé pour survivre. Les conditions sont particulièrement favorables aux érables argentés et les peupliers baumiers (*Populus balsamifera*). En effet, en date de juin 2023, il a été évalué qu'environ 150 individus de ces espèces mesurent plus de 175 cm.



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

Les Annexe A et Annexe B présentent l'ensemble des rapports de suivis réalisés par Éco-Alternativ depuis la plantation des lots 2 702 197 et 2 702 165, respectivement.

3.2 Pertes temporaires

Un suivi de chaque site de plantation est effectué annuellement par Orange Paysagement Inc., l'entrepreneur mandaté pour les plantations de NouvLR. Le suivi consiste à des visites d'entretien réparties entre le printemps et l'automne. Selon les besoins, ces entretiens consistent au désherbage autour des plants, au remplacement des individus morts et au remplacement de paillis de plastique et de protecteurs (pour rongeurs et cerfs) pour assurer un taux de survie d'au moins 80 % annuellement, pendant une période de 2 ans. Les suivis des années 5 et 10 seront repris par REM. Une évaluation globale des plantations et une estimation du taux de survie sont également effectuées annuellement.

Deux (2) visites de suivi des plantations dans le Grand Parc Urbain et dans le Parc de la Terre ont été réalisées depuis la plantation en septembre 2023 :

1. 23 août 2024
2. Novembre 2024

Les Tableau 3-3 et Tableau 3-4 présentent les taux de survie des plantations dans le Grand Parc Urbain et le Parc de la Terre respectivement, depuis la plantation de ces parcelles.

Tableau 3-3 – Taux de survie dans le Grand Parc Urbain en 2024

Nombre de plants plantés en 2023	835	
Nombre de plants retirés de la plantation ¹	136	
Nombre de plants considérés dans le taux de survie	699	
Période d'intervention	Nombre de mortalités	Taux de survie de la parcelle (%)
Août 2024	52	92

¹Voir section 2.2.

Tableau 3-4 – Taux de survie dans le Parc de la Terre en 2024

Nombre de plants plantés en 2023	1 512		
Période d'intervention	Nombre de plants plantés en 2023	Nombre de mortalités	Taux de survie de la parcelle (%)
Août 2024	1 512	80	94



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)

La première année de suivi des deux plantations démontre de bons taux de survie. Pour la plantation dans le Grand Parc Urbain, mis à part la superficie qui a dû être retirée, tel qu'abordé à la section 2.2, des paillis de plastique ont été renforcés ou remplacés et du paillis de cèdre a été ajouté pour certains plants. De plus, après avoir renforcé et réparé les clôtures à quelques reprises, il a été convenu avec la Ville de Brossard que les clôtures seraient remplacées par de la corde jaune et que des panneaux d'information sur la plantation seraient installés. Aucun remplacement de mortalité n'a été effectué en 2024 puisque le taux de survie est très élevé. Deux fauchages (printemps et automne) ainsi qu'un désherbage mensuel d'avril à novembre ont été effectués. Enfin, une talle de roseau commun (*Phragmites australis*) a été observée en bordure de la zone 4. La Ville se chargera de retirer la terre à l'origine de l'introduction de cette EVEE. Le rapport détaillé de la première année de suivi de la plantation dans le Grand Parc Urbain est disponible à l'Annexe C.

Pour ce qui est de la plantation au Parc de la Terre,似ilairement à l'autre plantation, la clôture a été remplacée par de la corde jaune accompagnée de panneaux d'information. Les mêmes travaux de fauchage et de désherbage ont été effectués. L'apparition de quelques talles de roseau commun a été notée dans la parcelle. Elles ont été fauchées et seront suivies lors des prochains suivis. Le rapport détaillé de la première année de suivi de la plantation dans le Parc de la Terre est disponible à l'Annexe D.



4 Références

Gouvernement du Québec. (2021, 11 mai). *Habitats fauniques*. Récupéré sur Forêt Ouvertes : <https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/>

Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)



ANNEXE A

ANNEXE A — RAPPORT DE SUIVI/ENTRETIEN —

LOT 2 702 197

Rapport entretien du site de 2,4 Ha de Brossard

Rapport d'entretien numéro 1

Travaux effectués par

Éco-Alternativ Inc

Présenté par

Marie-Pier Labonté

État général de la plantation

Le printemps et l'été 2022 ont été très pluvieux. L'eau s'accumulait dans 2 grandes zones de la parcelle. Voir la carte des zones humides plus bas. Il y avait accumulation de 0 à 30 centimètres d'eau. Il y a eu entre 80 et 100% de mortalité à ces endroits. Selon nos observations, l'eau s'est accumulée dans ces zones pendant tout le mois de mai et juin. À l'extérieur de ces zones, les arbres ont bien profité du printemps pluvieux. Il y a environ ±50 arbres qui mesurent tout près de 150 centimètres. En général, la plantation performe très bien.

Travaux d'entretien effectué

À la mi-mai, l'équipe d'entretien a passé 5 jours à agrafier les paillis de plastique. Ce site de Brossard est très venteux en plus d'être argileux. Environ 2 200 paillis de plastique se sont déplacé durant l'hiver 2021-2022. Nous avons identifié 2 causes possibles; la poussée hors du sol des agrafes à cause de l'argile et l'effet du vent hivernal au ras du sol. À l'automne, nous avions été avertis par un résident que le vent était très fort sur ces terres. Les dégâts étaient considérables au printemps. En plus des paillis de plastiques à replacer, il y avait ± 300 tuteurs et protecteurs qui s'étaient déplacé sous l'effet du vent. Pour éviter des dommages semblables au printemps 2023, la parcelle n'a pas été fauché au complet. Le but est de limiter l'effet du vent au ras du sol et donc réduire le risque que les paillis lèvent durant l'hiver. Les herbacées ont été fauché seulement dans le cas où leur hauteur nuisait au développement des arbres. Vous pouvez voir la carte des zones fauchées plus-bas.

Le remplacement des végétaux morts s'est déroulé dans la semaine du 8 juin 2022. Les espèces utilisées pour le remplacement sont le chêne rouge, l'érable à sucre, l'érable rouge, l'ostryer de virginie, le chêne bicolore, la pruche et le bouleau jaune. En tout, c'est 250 arbres qui ont été remplacés. La mortalité était surtout localisée dans les zones humides. Je ne crois pas que les végétaux que nous avons replanté dans ces zones vont survivre. Je planifie planter de l'érable argenté au printemps 2023 pour remplacer les végétaux morts dans les zones humides. L'érable argenté est connu pour sa capacité à bien performer dans les zones très humides et inondables.

Durant l'hiver 2021-2022, les érables à sucre ont subit des dommages considérables. Tout près de 80% d'entre elles ont abandonné la tige dominante pour repartir d'un gourmant plus bas sur le tronc. Malheureusement, les spirales anti-rongeurs étouffaient la repousse. Nous avons dû enlever pas moins de 400 spirales. Ces érables sont plutôt rachitiques. Je m'attends à en remplacer beaucoup au printemps 2023.

Pour les plantations futures dans un sol travaillé, il serait pertinent de mettre de la terre sur les quatre coins des paillis en plus des agrafes. À mon avis, l'installation de la spirale anti-rongeur à la plantation devrait aussi être facultative. Pour les plantations avec protecteurs Climatic, je crois que la spirale pourrait plutôt être installée au retrait du protecteur.

Identification de zones humides dans la parcelle



Végétation herbacée rabougrie dans les zones humides (Photo prise le 2 août 2022)



Carte des zones fauchées à la débroussailleuse



Les zones fauchées étaient principalement composées de vesce jargeau.

Fait intéressant, les arbres dans ces zones étaient plus vigoureux que dans les zones couvertes de d'autres type d'herbacée.



État de la parcelle au printemps 2022



État de la plantation le 2 août 2022



© Réseau express métropolitain, 2023

Rapport entretien du site de 2,4 Ha de Brossard

Rapport d'entretien numéro 2

Travaux effectués par

Éco-Alternativ Inc



Présenté par

Marie-Pier Labonté

30 août 2023



État général de la plantation

Cette parcelle représente un défi considérable. Un taux de mortalité de 23 % a été évalué (557 arbres).

Cette plantation est située dans une zone extrêmement venteuse. Lors de la première visite du site, le 28 avril, nous avons constaté qu'environ 20% de l'ensemble des protections avaient crochis sous l'effet du vent. Dans environ 30% des cas, cela a entraîné la mort de l'arbre.

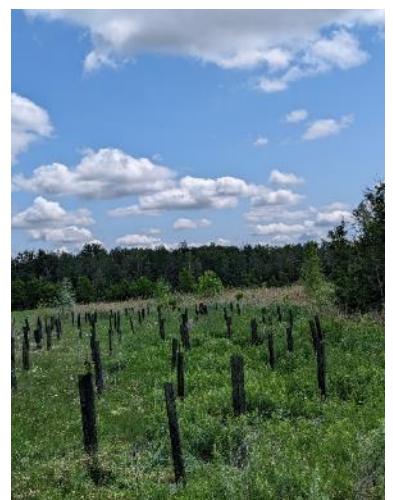
Les aléas de la météo ont eu des effets particulièrement nuisibles pour cette parcelle. Le 18 mai la parcelle a subi un gel important au sol. Les chênes et les noyers ont été les arbres les plus touchés. Ils ont complètement perdu leur premier feuillage. Une période d'environ 2 semaines fut nécessaire avant que de nouvelles feuilles sortent. Le fait que la parcelle était particulièrement sèche explique probablement la longue durée avant que les arbres aient de nouvelles feuilles. Lors de nos premières interventions de regarnis le 29 et 30 mai 2023, nous étions dans une période de sécheresse. Les arbres repiqués à ce moment sont morts à environ 50% car ils ont manqué d'eau. Ils ont été rechangés mi-juin dans des conditions plus humides et donc plus propices à leur croissance.

Stratégie d'entretien

La fauche de la parcelle a eu lieu le 20-21 et 22 juin.

La stratégie en 2022, de laisser les herbes relativement longues afin que le vent n'ait pas d'emprise sur les paillis de plastique, a fonctionné. Aucun plastique n'a relevé cette année.

La saison estivale 2023 est particulièrement pluvieuse. Cela a un effet bénéfique sur la croissance des végétaux. Toutefois, pour les deux grandes zones très humides de la parcelle, il y a une forte accumulation d'eau qui a tendance à être stagnante. Cela a nui à la survie des végétaux de ces zones. Au printemps, celles-ci avaient un taux de mortalité de 90%. Au mois de mai, alors que la parcelle en général manquait d'eau, ces deux endroits avaient un sol frais et humide. C'était



le bon moment pour repiquer les arbres. Nous y avons planté du bouleau jaune et des peupliers baumier.

Nous avons constaté environ 30 arbres morts dû à la grande présence de fourmis. Celles-ci font des nids à la base des arbres. Les arbres meurent car il ne reste plus assez de terre alentour des racines.



L'effet gel-dégel a encore fait des dommages sur les arbres qui n'étaient pas bien enracinés avant l'hiver. On voit bien sur la photo de gauche que la motte de l'arbre a été expulsée de la terre d'environ 2,5 cm.

Pour l'entretien 2024, on planifie planter du peuplier deltoïde et de l'érable argenté pour remplacer les arbres morts. Ces arbres sont réputés être bien adaptés dans des conditions difficiles. Ils ont un enracinement rapide et une croissance vigoureuse.

La pruche et l'érable à sucre sont chétifs. Leur feuillage est vert pâle à jaune. Cette parcelle n'est pas un bon environnement pour ces espèces. Il va probablement encore y avoir des arbres de ces essences à changer en 2024. La majorité sont moribonds et risquent de ne pas passer l'hiver. Pour leur part, les chênes et les cerisiers tardifs performent très bien.

Place à la biodiversité!



Photo d'une grenouille prise dans un des sites



Photos d'œufs sur un des plastiques dans un des sites

Personne-ressource

Mme Marie-Pier Labonté

PDG chez Éco-Alternativ inc

Tel : 450-531-1740

Courriel : mplabonte@eco-alternativ.com



© Réseau express métropolitain, 2023

Rapport d'entretien du site de 2,4 Ha de Brossard

Rapport d'entretien numéro 3

Travaux effectués par

Éco-Alternativ inc.



Présenté par

Marie-Pier Labonté

11 février 2025

État général de la plantation

Le taux de mortalité est particulièrement élevé à 26%. Une partie des érables à sucre planté initialement, en 2021, meurt tous les ans. Cette espèce est mal adaptée aux conditions de la parcelle. Les pruches sont aussi mal adaptées au site. Nous en avons remplacé environ 50 cette année. Les caryers sont plutôt résistants, mais ils poussent peu. Ils ont en moyenne dix centimètres de hauteur.

Les chênes, tilleuls et cerisiers poussent bien. Il y a environ 100 arbres qui mesurent 150 centimètres. Dans la zone près de la friche, les arbres sont plus grands et la mortalité est plus faible. Le vent est ralenti par la friche à proximité. Cela crée un microclimat qui aide les arbres à pousser.

Les 2 grandes zones humides avaient été entièrement replantées l'an dernier avec des végétaux tolérant l'humidité, soit l'érythrina rouge et le peuplier baumier. Le résultat n'est pas à la hauteur de nos attentes. Le taux de mortalité y est de 80%. Cela représente environ 150 arbres morts en 2024, qui seront replantés en 2025. Ces zones n'ont pas été replantées cette année, car les pépiniéristes n'avaient pas les végétaux requis. Des érables argentés (*Acer saccharinum*) ont été réservés auprès d'une pépinière pour faire le remplacement au printemps.

Plusieurs talles de roseaux asiatiques se développent en bordure des zones humides. Les arbres qui ont été plantés dans la talle sont en croissance. Avec le temps, les arbres devraient faire de l'ombre et stabiliser l'expansion du roseau asiatique.

Travaux d'entretien 2024

La parcelle a été fauchée la semaine du 17 juin. Les végétaux ont été remplacés durant la semaine du 24 juin. Lorsque requis, les tuteurs ont été redressés et du paillis de cèdre a été ajouté.

Lors de l'entretien, 480 végétaux morts ont été remplacés par 200 érables argentés, 100 chênes rouges, 100 chênes à gros fruits et 80 peupliers baumiers. Plusieurs facteurs expliquent la forte mortalité dans la parcelle. Tout d'abord, la poussée gel-dégel expulse la motte, des arbres peu enracinés, du sol. La mauvaise structure du sol de la parcelle fait en sorte que la terre sèche lentement après une période pluvieuse, mais qu'elle est aussi longue à humecter après une sécheresse. Les jeunes plants, dans la terre humide, ne développent pas beaucoup de racines. Ils sont ensuite moins résistants aux épisodes de sécheresses.

Dommage à la parcelle

Le vent est vigoureux dans cette zone. L'équipe d'entretien a redressé plus d'une centaine de tuteurs en acier. Ils avaient crochi sous l'effet du vent. Il y a une forte pression de cervidés dans la parcelle et les environs. Ceux-ci ne causent pas de dommages dans la plantation.

Perspective 2025

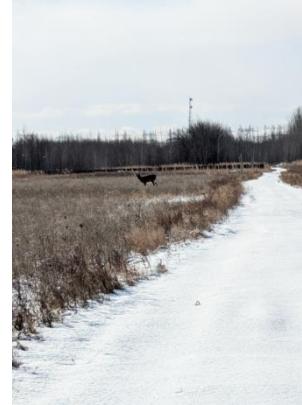
En 2025, la parcelle sera fauchée et un entretien complet sera exécuté. On prévoit un regarnis d'environ 400 végétaux. Des essences résistantes, telles que l'érythrina argenté et le peuplier, seront privilégiées pour effectuer le remplacement.



Photos prises le 6 décembre 2024



Talle de roseau asiatique



Présence d'un cerf dans le champ près de la parcelle

Personne-ressource

Mme Marie-Pier Labonté

PDG chez Éco-Alternativ inc.

Tél. : 450-531-1740

Courriel : mplabonte@eco-alternativ.com



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)



ANNEXE B

ANNEXE B — RAPPORT DE SUIVI/ENTRETIEN —
LOT 2 702 165

Rapport entretien du site de 0,6 Ha de Brossard

Travaux effectués par *Éco-Alternativ Inc*

Date d'intervention : 15 août 2021

État général de la plantation

Le taux de survie est très bon malgré la sécheresse. Les érables argenté (*Acer saccharinum*) et bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*) ont particulièrement bien performé. Ils ont crû de plus de 30 cm. Il y a eu beaucoup de mortalité pour les peupliers. Je crois que le calibre de la motte et l'enracinement à la plantation étaient insuffisant pour ce type de plantation.

Détails sur les opérations effectuées :

L'herbe a été fauchée sur une largeur de 1,5 mètre alentour de chaque arbre à l'aide de débroussailleuse à lame. La hauteur de fauche varie entre 3cm et 10cm. Un désherbage manuel a été fait à la base des végétaux lorsque c'était nécessaire. Les arbres morts ont été changé par des érables rouges (*Acer rubrum*) en format PFD. Quelques tuteurs ont été redressés.

Tableau des mortalités

Plants morts	Coordonnées	Remplacement
<i>Pinus strobus</i>	45.43591,-73.38507	<i>Picea abies</i>
<i>Populus balsamifera</i>	45.43584,-73.38524	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Populus balsamifera</i>	45.43560,-73.38553	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Populus balsamifera</i>	45.43550,-73.38582	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Populus balsamifera</i>	45.43558,-73.38565	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Populus balsamifera</i>	45.43578,-73.38580	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Betula alleghaniensis</i>	45.43562,-73.38597	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Populus balsamifera</i>	45.43594,-73.38589	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Quercus bicolor</i>	45.43604,-73.38577	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Acer sacharum</i>	45.43597,-73.38600	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Populus balsamifera</i>	45.43606,-73.38605	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Acer saccharum</i>	45.43589,-73.38620	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Betula alleghaniensis</i>	45.43583,-73.38641	<i>Acer Rubrum</i>
<i>Populus balsamifera</i>	45.43620,-73.38566	<i>Acer Rubrum</i>



Avant la fauche



Après la fauche



Rapport entretien du site de 0,6 Ha de Brossard

Rapport d'entretien numéro 2

Travaux effectués par

Éco-Alternativ Inc

Présenté par

Marie-Pier Labonté

État général de la plantation

Le printemps 2022 a été très pluvieux. L'eau s'accumulait dans trois grandes zones dans la parcelle. Voir la carte des zones humides plus bas. Il y avait accumulation de 0 à 20 centimètres d'eau. Il y a eu entre 50 et 100% de mortalité à ces endroits. Seuls les érables argentés y ont bien performé. À l'extérieur de ces zones, les arbres ont bien profité du printemps pluvieux. Il y a environ ±60 arbres qui mesurent 150 centimètres et plus. En général, la plantation performe très bien.

Travaux d'entretien effectué

Le 2 mai 2022, l'équipe d'entretien a fait une intervention pour remplacer les équipements de protections. Il y avait ± 50 arbres dont les tuteurs et protecteurs étaient déplacés et qui ne protégeait plus adéquatement les arbres. La texture argileuse de la parcelle semble être en cause. En effet, l'argile réagit beaucoup au phénomène de gel-dégel ce qui peut causer l'expulsion des tuteurs.

Le remplacement des végétaux morts a été fait en même que la remise à l'ordre de la parcelle. Les espèces utilisées pour le remplacement sont le chêne rouge, le chêne bicolore et l'ostryer de virginie. En tout, c'est 50 arbres feuillus qui ont été remplacés.

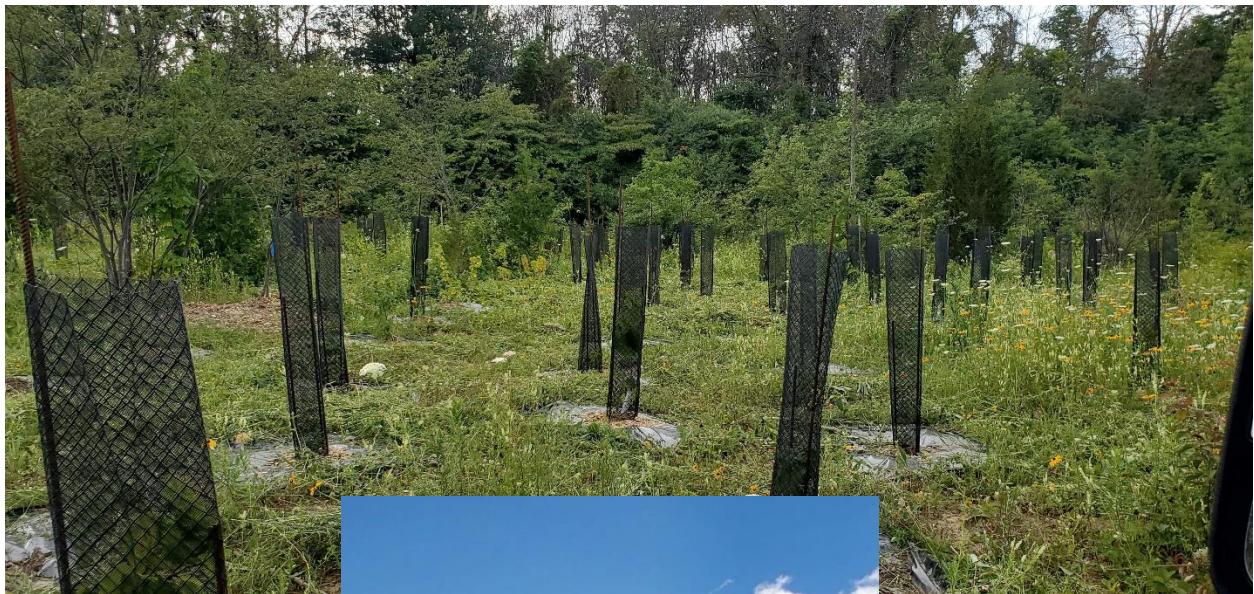
Les lapins d'amérique sont présents sur la parcelle et causent des dommages aux pins blanc. La tige principale des pins est coupée dans 60% des cas et souvent à répétition. Les pins ne sont pas morts mais ils sont très petits. Quelques pins avaient été planté dans les zones humides. Avec le printemps humide que nous avons eu, ils sont tous morts. Ils ont été remplacé et relocalisé sur la parcelle à un endroit qui se draine bien. En tout, c'est 20 pins qui ont été remplacés.

La parcelle a été fauché le 15 juin 2022 avec une débroussailleuse à lame. Le 3 aout 2022, nous avons enlevé le protecteur et un tuteur à tous les arbres de plus de 170 centimètres. L'arbre a été attaché au tuteur restant avec un fil de métal recouvert de caoutchouc. Nous avons enlevé les protections à 29 érables argentés et peupliers baumiers. Les arbres sont très grands mais leur tronc est souple et n'a pas de tonus. De sorte que, une fois le protecteur enlevé, l'arbre penche vers le sol. C'est un comportement normal pour un arbre qui a poussé avec une protection du type Climatic. Les prochaines années, l'arbre va ralentir sa croissance en hauteur, épaisser son tronc et développer des branches latérales. Une légère taille a été fait à ces arbres pour corriger les branches codominantes.

Identification de zones humides dans la parcelle



État de la parcelle le 15 juin 2022



État de la parcelle le 3 août 2022



Pin blanc brouté par les lapin d'amérique



Érable argenté de 170 centimètres une fois le protecteur enlevé



Érable argenté de 170 centimètres attaché
au tuteur



© Réseau express métropolitain, 2023

Rapport entretien du site de 0,6 Ha de Brossard

Rapport d'entretien numéro 3

Travaux effectués par

Éco-Alternativ Inc



Présenté par

Marie-Pier Labonté

30 août 2023

État général de la plantation

En général la plantation performe très bien. Environ 150 arbres mesuraient plus de 175 cm en juin. Ce sont les érables argentés et les peupliers baumiers qui ont cette grandeur. Les chênes, bouleaux, érables à sucre et cerisiers mesurent entre 40 cm et 100 cm. Les équipements de protection étaient encore en bonne position à la fin de l'hiver.



Travaux d'entretien effectué

Le 13 juin 2023, l'équipe d'entretien a fait une intervention pour faire un regarni. Il y avait 11 pins blancs et 32 feuillus de morts. Les feuillus ont été remplacés par des bouleaux jaunes et des chênes rouges.

Les lapins d'Amérique causent encore des dommages aux pins blancs dans la parcelle. La tige principale des pins est coupée dans 30% des cas. Les pins affectés ne sont pas morts mais ils sont très petits. La situation est mieux qu'en 2022. Environ 70% des pins ont suffisamment poussé pour être hors de danger.



La parcelle a été fauchée le 28 juin 2023 avec une débroussailleuse à lame.



Comme en 2022, nous avons continué à enlever les protecteurs aux arbres de plus de 175 cm. Au total, nous avons enlevé 78 protecteurs cette année. Lorsque nous sommes repassés à la fin juillet, nous avons constaté que les cordes n'étaient plus fixement en place et qu'environ 7 arbres n'étaient plus maintenus droits par le tuteur. N'étant plus attachés, ils penchaient et les chevreuils en ont profité pour manger le feuillage et la flèche apicale. Suite à cette constatation, nous avons convenu de ne pas enlever les protecteurs avant quelques années.

Personne-ressource

Mme Marie-Pier Labonté

PDG chez Éco-Alternativ inc

Tel : 450-531-1740

Courriel : mplabonte@eco-alternativ.com



© Réseau express métropolitain, 2023

Rapport entretien du site de 0,6 Ha de Brossard

Rapport

Entretien numéro 4

Travaux effectués par

Éco-Alternativ inc.



Présenté par

Marie-Pier Labonté

6 décembre 2024

État général de la plantation

La plantation de 0,6 hectare de Brossard performe très bien. Les peupliers et les érables argentés mesurent environ 200 centimètres. Les autres essences mesurent entre 50 et 150 cm.

Travaux d'entretien 2024

La parcelle a été fauchée le 10 juillet 2024. Le regarnis a été effectué en même temps. Il y a seulement 9 feuillus morts qui ont été remplacés par des chênes à gros fruits (*Quercus macrocarpa*). Les feuillus morts étaient variés et non spécifiques à une espèce en particulier. Dix-huit pins blancs (*Pinus strobus*) morts ont été remplacés par des épinettes blanches (*Picea glauca*).

Dommage à la parcelle

Les chevreuils broutent les feuilles latérales des arbres qui n'ont plus de protecteur Climatic. La pression des cervidés, dans la parcelle, est modérée.

Les lapins d'Amérique coupent la tige apicale des pins blancs. En réaction à cela, les pins développent plusieurs tiges apicales et ont plutôt une forme de boule.

Une piste de VTT dans la parcelle a été constatée lors de la visite de suivi du 6 décembre 2024. Pour l'instant, les quadistes n'ont pas fait de dommage à la plantation.

Perspective 2025

En 2025, les végétaux morts seront remplacés et une évaluation de la parcelle sera faite afin de déterminer si un débroussaillage général ou ciblé est requis.



Piste de VTT qui passe dans la parcelle



*Chêne bicolor de 180 cm
(*Quercus bicolor*)*



*Chêne à gros fruits
(*Quercus macrocarpa*)*



Érable argenté (*Acer saccharinum*) mesurant environ 230 cm



Pin blanc (*Pinus strobus*) dont la tige apicale a été coupée par un lapin d'Amérique.



Épinette blanche (*Picea glauca*) en remplacement des pins blancs (*Pinus strobus*) morts



Photo prise le 6-12-2024

Personne-ressource

Mme Marie-Pier Labonté

PDG chez Éco-Alternativ inc

Tel : 450-531-1740

Courriel : mplabonte@eco-alternativ.com



Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)



ANNEXE C

ANNEXE C — RAPPORT DE SUIVI/ENTRETIEN – GRAND PARC
URBAIN (LOTS 6 034 808, 3 402 746)

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Projet : Réseau express métropolitain (REM) **Plan de reboisement n° :** 602024-200000-80030-69AG-0008

Antenne : Rive-Sud

Municipalité : Ville de Brossard

Arrondissement : S.O. **Préparé par :** Stéphane Tremblay, ing.f.

Site/Secteur : Grand Parc Urbain – secteur est **Vérifié par :** Nathalie Bredin, Ph.D, MBA

1. Plantation (année 0 – 2023)

Date de plantation : 20 au 25 septembre 2023

Date de visite pour la réception finale avec la Ville : 27 septembre 2023

Date de début de garantie : 23 novembre 2023

Fournisseur : Orange Paysagement Inc.

Présence(s) :
NouvLR
REM
Orange Paysagement Inc.
Ville de Brossard

1.1 Sommaire des arbres plantés

Au total, toute zone de plantation confondue, 555 arbres (format PFD) et 280 arbustes ont été plantés pour une superficie de 5615 m² (voir annexe A). Des photos générales de la plantation se trouvent à l'annexe B.

Sommaire des arbres et arbustes à planter					
Nom commun	Nom latin	Nombre de plants	Nom commun	Nom latin	Nombre de plants
ZONE 1			ZONE 2		
Arbres			Arbres		
Chêne à gros fruits	<i>Quercus macrocarpa</i>	39	Chêne à gros fruits	<i>Quercus macrocarpa</i>	51
Épinette blanche	<i>Picea galuca</i>	56	Épinette blanche	<i>Picea galuca</i>	75
Érable rouge	<i>Acer ubrum</i>	41	Érable rouge	<i>Acer ubrum</i>	53
Micocoulier occidental	<i>Celtis occidentalis</i>	40	Micocoulier occidental	<i>Celtis occidentalis</i>	52
Sous-total		176	Sous-total		231
Arbustes			Arbustes		
Noisetier à long bec	<i>Corylus cornuta</i>	30	Noisetier à long bec	<i>Corylus cornuta</i>	41

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Sommaire des arbres et arbustes à planter

Nom commun	Nom latin	Nombre de plants	Nom commun	Nom latin	Nombre de plants
Viorne cassinoïdes	<i>Viburnum cassinoïdes</i>	30	Viorne cassinoïdes	<i>Viburnum cassinoïdes</i>	38
Dièrville chèvrefeuille	<i>Diervilla lonicera</i>	30	Dièrville chèvrefeuille	<i>Diervilla lonicera</i>	37
Sous-total		90			Sous-total 116
ZONE 3			ZONE 4		
Arbres			Arbres		
Épinette blanche	<i>Picea galuca</i>	20	Épinette blanche	<i>Picea galuca</i>	45
Amélanchier du Canada	<i>Amelanchier canadensis</i>	7	Amélanchier du Canada	<i>Amelanchier canadensis</i>	20
Érable rouge	<i>Acer ubrum</i>	15	Érable rouge	<i>Acer ubrum</i>	41
Sous-total		42			Sous-total 106
Arbustes			Arbustes		
Noisetier à long bec	<i>Corylus cornuta</i>	10	Noisetier à long bec	<i>Corylus cornuta</i>	25
Viorne cassinoïdes	<i>Viburnum cassinoïdes</i>	6	Viorne cassinoïdes	<i>Viburnum cassinoïdes</i>	15
Dièrville chèvrefeuille	<i>Diervilla lonicera</i>	5	Dièrville chèvrefeuille	<i>Diervilla lonicera</i>	13
Sous-total		21			Sous-total 53

1.2 Observations générales

Les plants ont été plantés en respectant les procédures décrites dans le devis technique de plantation. Les plastiques de paillis ont été installés pour chaque plant avec des broches. Néanmoins, certains plastiques de paillis se sont détachés en raison de rafales. Ceux-ci ont été replacés afin de protéger les plants comme demandé. De plus, du paillis de bois a été ajouté pour certains plants, lorsque les ouvertures dans les plastiques de paillis étaient considérées trop grandes et donc propices au développement de végétation concurrente.

Les protections pour les tiges (c.-à-d. gaine grillagée Nortène) ont été installées conformément au devis technique.

Certains pans de clôture se sont brisés en raison de fortes rafales. Les clôtures ont donc été renforcées comme demandé par les représentants de la Ville de Brossard.

Néanmoins, il semblerait que certains pans de clôtures se soient à nouveau détachés et que du paillis de bois ainsi que des plastiques de paillis se soient envolés en raison d'un autre épisode de vent fort en fin d'année. Il a été convenu que ces correctifs seront apportés au printemps 2024.

Il est à noter que la Ville a reçu plusieurs plaintes de la part de citoyens concernant la plantation de conifères dans les zones 2 et 3 (95 plants au total). Il est donc prévu que la Ville déplace ces plants en dehors des zones de plantation, et que ceux-ci ne soient dès lors plus inclus dans la garantie de 2 ans.

<p>N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013</p>	<p>Rapport de suivi de plantation</p> <p>Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »</p>	
<p>Révision : 02</p>	<p>Date : 4 février 2025</p>	

2. Suivi (année 1 – 2024)

La visite de suivi de plantation un an post-plantation a eu lieu le 23 août 2024. Des photos générales de la plantation se trouvent à l'annexe C. Une seconde visite a eu lieu en novembre.

2.1 Observations générales

La majorité des plants (> 80%) sont en bonne voie de croissance. Le taux de mortalité est inférieur à 8%. Le nombre de plants morts recensés est de 52.

Plusieurs paillis de plastique étaient détachés/arrachés et ceux-ci ont soit été renforcés ou complètement remplacés.

Concernant la clôture installée en 2023, celle-ci ne résiste pas assez bien aux vents. Après approbation de la Ville de Brossard, la clôture a donc été remplacée par de la corde jaune résistante sur laquelle des pancartes NouvLR, expliquant le projet de plantation, ont été installées.

Deux fauchages ont été réalisés par le sous-traitant : le premier au printemps, et le deuxième à l'automne afin de permettre la bonne croissance des plants. De même, un désherbage autour des plants a été fait mensuellement depuis le 15 avril.

Il est à noter que des dommages ont été occasionnés par un tiers autre que NouvLR ou l'entrepreneur Orange dans la zone 3 de la plantation (voir *note technique* à la fin de ce rapport et envoyée à la Ville). En effet, de la machinerie semble être passée à travers la plantation pour réaliser des travaux souterrains (branchement, aqueduc ou autre). Ces travaux ont endommagé un secteur d'environ 5 m de largeur sur 6 m de longueur. Une dizaine de plants (arbres et arbustes) ont été endommagés et/ou arrachés (c.-à-d. dans certains cas, seule la trace du paillis de plastique ou du piquet en bois était visible). De plus, le sol a été compacté à cet endroit, mettant en péril la survie des plants endommagés dans ce secteur. Ainsi, considérant qu'il y a eu intrusion dans la zone de plantation, ce secteur endommagé est retiré de la garantie de 2 ans.

Suite aux plaintes des citoyens que la Ville a reçues en 2023, cette dernière a décidé de déplacer les 95 plants de conifères des zones 2 et 3. Ces plants ne sont plus inclus dans la garantie de 2 ans et il a été convenu que la Ville devra en assurer le suivi.

De plus, un alignement de 31 épinettes blanches plantées dans la zone 4 sont toutes mortes (voir *note technique* à la fin de ce rapport et envoyée à la Ville). Lors de notre inspection, il s'avère que le sol est complètement gorgé en eau et l'eau ne s'évacue pas. Les épinettes ne sont pas des espèces qui tolèrent les racines dans l'eau en continu. NouvLR est d'avis que les nouvelles constructions à proximité de cette zone ont eu pour effet de changer le drainage du site entraînant ainsi une zone gorgée d'eau. De ce fait, NouvLR n'a d'autre choix que de retirer ces arbres de la garantie de 2 ans et ils ne seront pas remplacés compte tenu du contexte.

Finalement, en raison de ce sol gorgé en eau dans la zone 4, il a été observé qu'une colonie de phragmites est en train de s'installer en bordure de la zone 4 de plantation (voir *note technique* à la fin de ce rapport et envoyée à la Ville). NouvLR estime que la Ville demeure responsable de contrôler la colonie de phragmites afin d'éviter qu'elle ne progresse dans la zone de plantation, ce qui aura pour conséquence d'avoir un effet néfaste sur les plants.

Nº de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Annexes

Annexe A Plan de reboisement

Annexe B : Photos des arbres plantés (Année 0)

Annexe C : Photos des arbres plantés (Année 1)

Annexe D : Note technique – Zone endommagée et drainage – Reboisement Grand Parc Urbain – Brossard

Préparé par :


Stéphane Tremblay, ing.f.
Chef de service – Foresterie
Nº OIFQ : 88-061

Vérifié par :


Nathalie Bredin, Ph.D, MBA
Directrice de la gestion environnementale

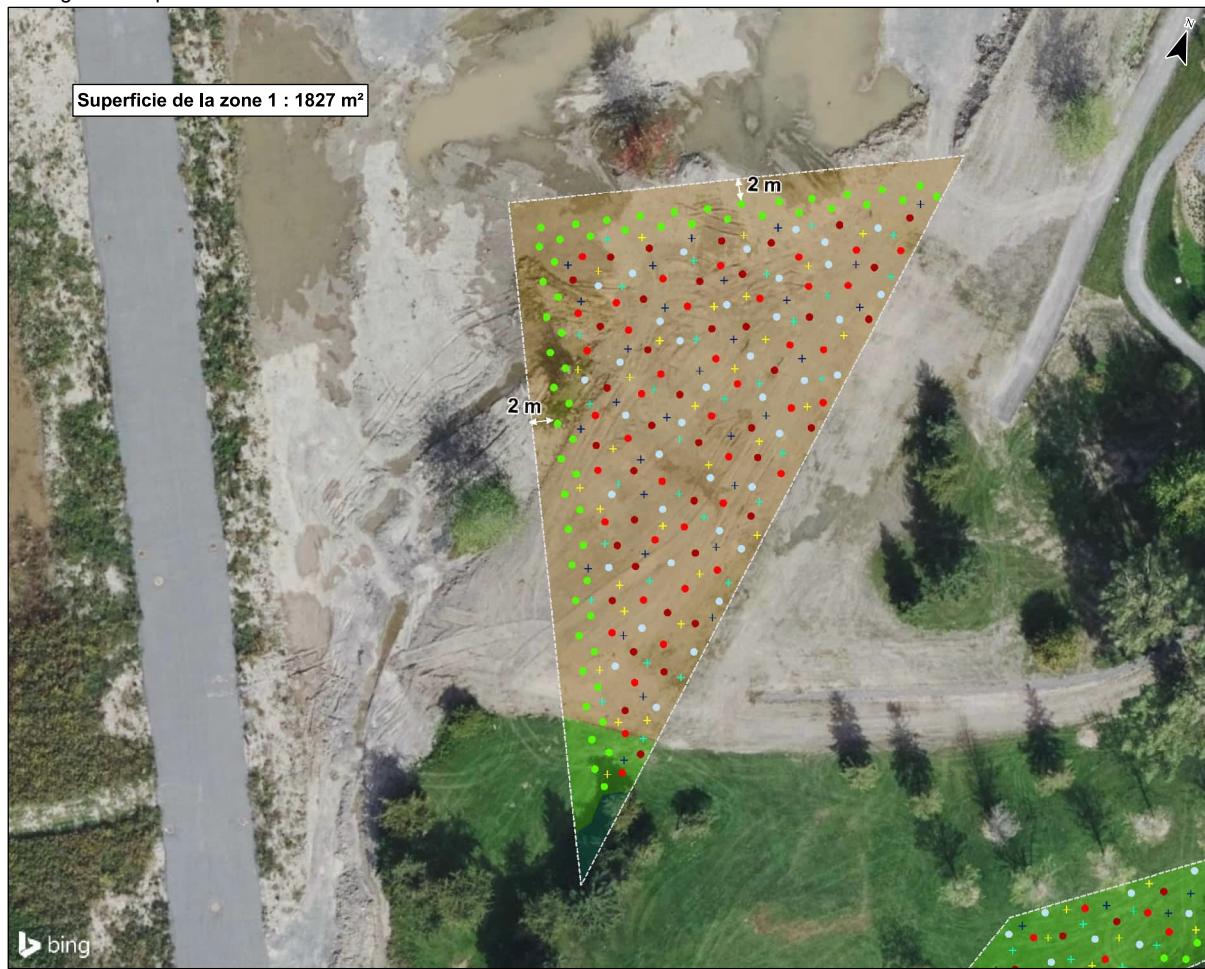
NOUVR

Ce document peut contenir des informations de nature privilégiée ou confidentielle, et commercialement sensible.

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	 NouvLR
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Annexe A

Plan de reboisement



REMISE EN ÉTAT
Aire de remise en état

INFRASTRUCTURES
Canalisation pluviale

ESPECES LIGNEUSES ARBORESCENTES À PLANTER

- Amélanchier du Canada
- Chêne à gros fruits
- Epinette blanche
- Noisetier à long bec
- Erable rouge
- Micocoulier occidental
- Dièreville chevrefeuille
- Viorne cassinoïde

Essence	Nombre de plants	Essence	Nombre de plants
Zone 1		Zone 2	
Arbres		Arbres	
Chêne à gros fruits	39	Chêne à gros fruits	51
Epinette blanche	56	Epinette blanche	75
Erable rouge	41	Erable rouge	53
Micocoulier occidental	40	Micocoulier occidental	52
Sous-total	176	Sous-total	231
Arbustes		Arbustes	
Noisetier à long bec	30	Noisetier à long bec	41
Viorne cassinoïde	30	Viorne cassinoïde	38
Dièreville chevrefeuille	30	Dièreville chevrefeuille	37
Sous-total	90	Sous-total	116
Zone 1		Zone 4	
Arbres		Arbres	
Epinette blanche	20	Epinette blanche	45
Amélanchier du Canada	7	Amélanchier du Canada	20
Erable rouge	19	Erable rouge	41
Sous-total	42	Sous-total	106
Arbustes		Arbustes	
Noisetier à long bec	10	Noisetier à long bec	25
Viorne cassinoïde	6	Viorne cassinoïde	15
Dièreville chevrefeuille	5	Dièreville chevrefeuille	13
Sous-total	21	Sous-total	53
Total	835		

bing

Caisse de dépôt et placement du Québec

NouvLR

Antenne Rive-Sud
Remise en état
Arrondissement Brossard - Grand parc urbain

Annexe A - Remise en état - Distribution des espèces ligneuses

Zone 1

0 10 20
1:425
Projection UTM Zone 18N NAD83

Directeur Environnement Guy Jérôme
Responsable Antenne Rive-Sud (Environnement)
Stéphanie Lemay

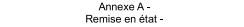
Directeur Antenne Rive-Sud Stéphanie Perreault

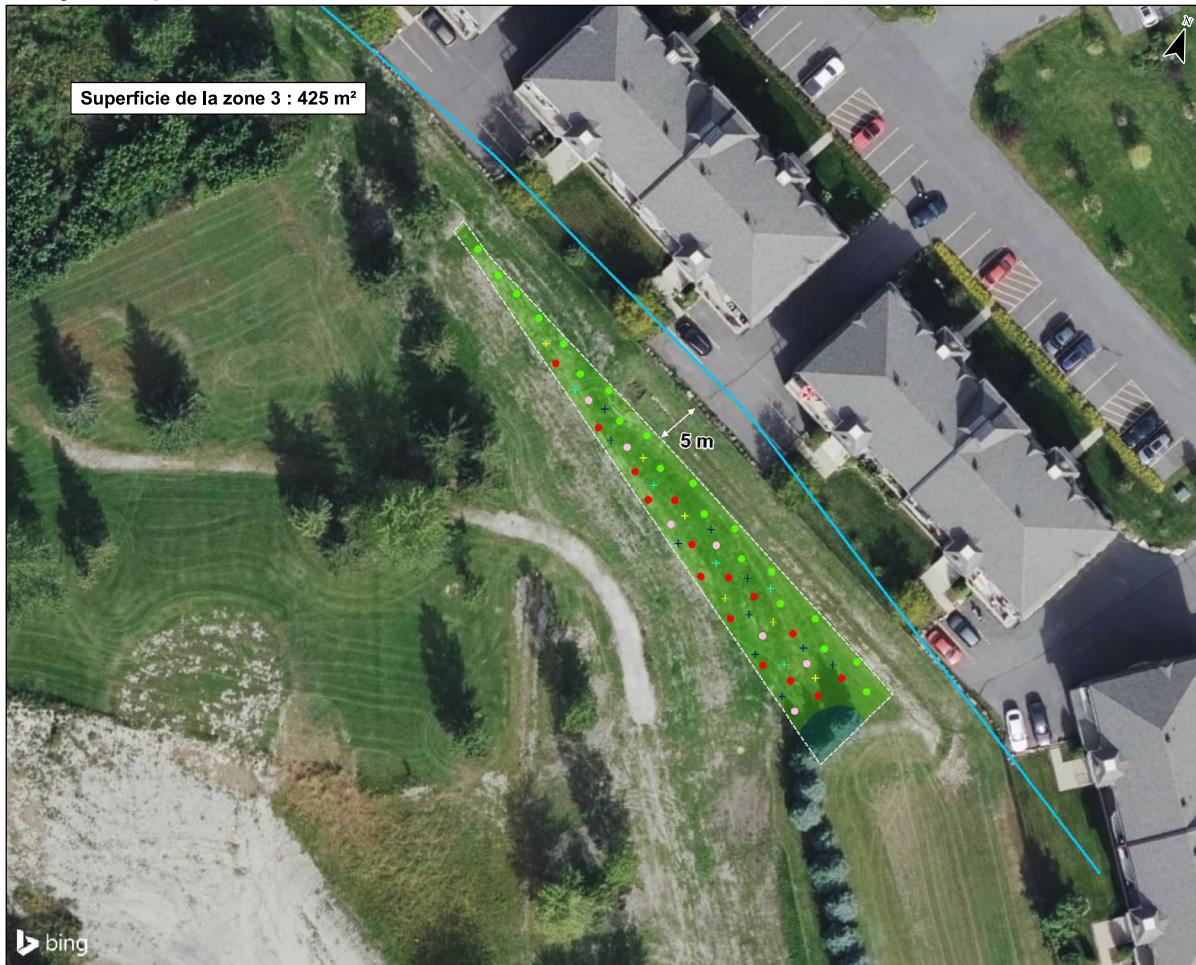
0 2023-04-09 Pour autorisation L. Bernier V. Tessalate
B. Bégin M. Gagnon



REMISE EN ÉTAT			
Aire de remise en état			
INFRASTRUCTURES			
Canalisation pluviale			
ESPECES LIGNEUSES ARBORESCENTES À PLANTER			
Amélanchier du Canada Érable rouge Chêne à gros fruits Micocoulier occidental Erable Érable			
ESPECES LIGNEUSES ARBUSTIVES À PLANTER			
Dérule chevrefeuille Viorne cassioïde Noisetier à long bœc			
Essence	Nombre de plants	Essence	Nombre de plants
Zone 1		Zone 2	
Arbres		Arbres	
Chêne à gros fruits	39	Chêne à gros fruits	51
Chêne blanc	55	Chêne blanc	73
Érable rouge	41	Érable rouge	53
Micocoulier occidental	40	Micocoulier occidental	52
Sous-total	176	Sous-total	231
Arbustes		Arbustes	
Noisetier à long bœc	80	Noisetier à long bœc	41
Viorne cassioïde	30	Viorne cassioïde	38
Dérule chevrefeuille	30	Dérule chevrefeuille	37
Sous-total	90	Sous-total	116
Zone 3		Zone 4	
Arbres		Arbres	
Erable	1	Erable	1
Erable blanc	20	Erable blanc	45
Amélanchier du Canada	7	Amélanchier du Canada	20
Érable rouge	15	Érable rouge	41
Sous-total	42	Sous-total	106
Arbustes		Arbustes	
Noisetier à long bœc	10	Noisetier à long bœc	25
Viorne cassioïde	6	Viorne cassioïde	15
Dérule chevrefeuille	5	Dérule chevrefeuille	13
Sous-total	21	Sous-total	53
Total	835		



Caisse de dépôt et placement du Québec		 Nouvelles Logos														
<p style="text-align: center;">Antenne Rive-Sud</p> <p style="text-align: center;">Remise en état</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement Brossard - Grand parc urbain</p>																
<p style="text-align: center;">Annexe A -</p> <p style="text-align: center;">Remise en état -</p> <p style="text-align: center;">Distribution des espèces ligneuses</p> <p style="text-align: center;">Zone 2</p>																
																
0	10	20														
1:425																
Projection MM, Nouvelles R., NAD83																
Directeur Environnement, Géo-Intégration Responsable Antenne RS (Environnement); Stéphanie Lemay		Directeur Antenne RS; Stéphanie Perreault														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Description</th> <th>Prise</th> <th>V. Tassedale verte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>R-1</td> <td>20250-A001</td> <td>Demande d'autorisation</td> <td>L. Bannier</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>mm-mm-000000</td> <td></td> <td>Prépare</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Code	Description	Prise	V. Tassedale verte	R-1	20250-A001	Demande d'autorisation	L. Bannier			mm-mm-000000		Prépare	
Code	Description	Prise	V. Tassedale verte													
R-1	20250-A001	Demande d'autorisation	L. Bannier													
	mm-mm-000000		Prépare													



REMISE EN ÉTAT				
Aire de remise en état				
INFRASTRUCTURES				
CANALISATION PLUVIALE				
ESPÈCES LIGNEUSES ARBORESCENTES À PLANTER				
Amélanchier du Canada	Erable rouge			
Chêne à gros fruits	Micocoulier occidental			
Epinette blanche	Erable rouge			
Dilévrille chevrefeuille	Viorne cassinoïde			
Noisetier à long bec	Viorne cassinoïde			
ESPÈCES LIGNEUSES ARBOUSTIVES À PLANTER				
+ Dilévrille chevrefeuille	+ Viorne cassinoïde			
+ Noisetier à long bec	+ Viorne cassinoïde			
Essence		Nombre de plants	Essence	Nombre de plants
Zone 1		Zone 2		
Arbres		Arbres		
Chêne à gros fruits	39 Chêne à gros fruits	51		
Epinette blanche	56 Epinette blanche	75		
Erable rouge	41 Erable rouge	53		
Micocoulier occidental	40 Micocoulier occidental	52		
Sous-total	176	Sous-total	231	
Arbustes		Arbustes		
Noisetier à long bec	30 Noisetier à long bec	41		
Viorne cassinoïde	30 Viorne cassinoïde	38		
Dilévrille chevrefeuille	30 Dilévrille chevrefeuille	37		
Sous-total	90	Sous-total	116	
Zone 1		Zone 4		
Arbres		Arbres		
Epinette blanche	20 Epinette blanche	45		
Amélanchier du Canada	7 Amélanchier du Canada	20		
Erable rouge	19 Erable rouge	41		
Sous-total	42	Sous-total	106	
Arbustes		Arbustes		
Noisetier à long bec	10 Noisetier à long bec	25		
Viorne cassinoïde	6 Viorne cassinoïde	15		
Dilévrille chevrefeuille	5 Dilévrille chevrefeuille	13		
Sous-total	21	Sous-total	53	
Total 835				

bing

Caisse de dépôt et placement du Québec

NouvLR

Antenne Rive-Sud
Remise en état
Arrondissement Brossard - Grand parc urbain

Annexe A -
Remise en état -
Distribution des espèces ligneuses

Zone 3

0 10 20
1:425
Projection UTM Zone 18 NAD83

Directeur Environnement Guy Jérôme
Responsable Antenne Rive-Sud (Environnement)
Stéphanie Lemay

Directeur Antenne Rive-Sud
Stephanie Perreault

0 2023-05-08 Pour autorisation
10 2023-05-08 Pour information
L. Bernier V. Tessalate



REMISE EN ÉTAT
Aire de remise en état

INFRASTRUCTURES
Canalisation pluviale

ESPÈCES LIGNEUSES ARBORESCENTES À PLANTER

Amélanchier du Canada	Erable rouge
Chêne à gros fruits	Micocoulier occidental
Épinette blanche	

ESPÈCES LIGNEUSES ARBUSTIVES À PLANTER

Dilévrille chevrefeuille	Viorne cassinoïde
Noisetier à long bec	

Essence **Nombre de plants** **Essence** **Nombre de plants**

Zone 1		Zone 2	
Arbres	Arbustes	Arbres	Arbustes
Chêne à gros fruits	39 Chêne à gros fruits	51	
Épinette blanche	56 Épinette blanche	75	
Erable rouge	41 Erable rouge	53	
Micocoulier occidental	40 Micocoulier occidental	52	
Sous-total	178	Sous-total	231
Arbustes		Arbustes	
Noisetier à long bec	30 Noisetier à long bec	41	
Viorne cassinoïde	30 Viorne cassinoïde	38	
Dilévrille chevrefeuille	30 Dilévrille chevrefeuille	37	
Sous-total	90	Sous-total	116
Zone 1		Zone 4	
Arbres	Arbustes	Arbres	Arbustes
Épinette blanche	20 Épinette blanche	45	
Amélanchier du Canada	7 Amélanchier du Canada	20	
Erable rouge	19 Erable rouge	41	
Sous-total	42	Sous-total	106
Arbustes		Arbustes	
Noisetier à long bec	10 Noisetier à long bec	25	
Viorne cassinoïde	6 Viorne cassinoïde	15	
Dilévrille chevrefeuille	5 Dilévrille chevrefeuille	13	
Sous-total	21	Sous-total	53
Total 835			



bing

Caisse de dépôt et placement du Québec

NouvLR

Antenne Rive-Sud
Remise en état
Arrondissement Brossard - Grand parc urbain

Annexe A -
Remise en état -
Distribution des espèces ligneuses

Zone 4

0 10 20
1:425
Projection UTM M. Saska E. NAD83

Directeur Environnement : Guy Jérôme Responsable Aménage RS (Environnement): Stéphanie Lemay	Directeur Aménage RS: Stéphanie Pernault
0 2023-05-08 Pour autorisation	L. Bernier V. Tessalate
0 2023-05-08 Remise en état	

Ministère des Ressources naturelles du Québec

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	 NouvLR
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Annexe B

Photos des arbres plantés (Année 0)

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Vue générale de la plantation dans la ZONE 1



Vue générale de la plantation dans la ZONE 1



Vue générale de la plantation dans la ZONE 1



Vue générale de la plantation dans la ZONE 2

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Vue générale de la plantation dans la ZONE 2



Vue générale de la plantation dans la ZONE 3



Vue générale de la plantation dans la ZONE 4



Vue générale de la plantation dans la ZONE 4

Nº de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Exemple de clôture envolée au vent dans la ZONE 1



Clôture renforcée dans la ZONE 1



Exemple de renforcement de la clôture



Vue générale du renforcement d'une clôture dans la ZONE 3

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	 NouvLR
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Annexe C

Photos des arbres plantés
(Année 1)

Nº de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Vue générale de la plantation dans la ZONE 1



Vue générale de la plantation dans la ZONE 2



Vue générale de la plantation dans la ZONE 2



Vue générale de la plantation dans la ZONE 2 avec
recrudescence d'espèces naturelles (peupliers)



Vue générale de la plantation dans la ZONE 3

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Vue générale de la plantation dans la ZONE 4



Vue générale de la plantation dans la ZONE 4

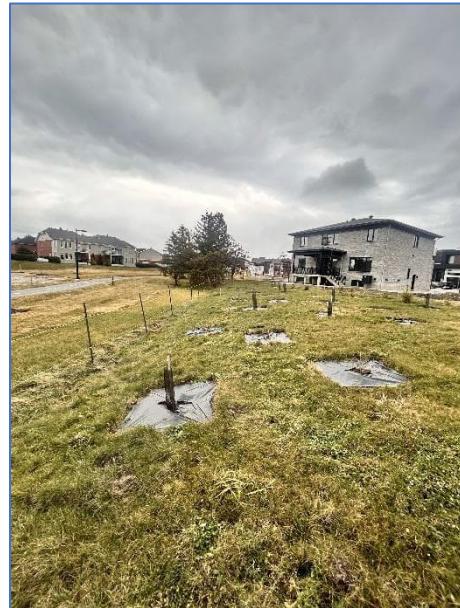


Vue de la colonie phragmite en bordure de la ZONE 4

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Nº de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Nº de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0013	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Grand Parc Urbain – secteur est »	 NouvLR
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Annexe D

Note technique – Zone endommagée et drainage – Reboisement Grand Parc Urbain – Brossard



NouvLR
1140, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal, Québec
Canada H3A 1M8

**NOTE
TECHNIQUE**

Projet :	Réseau express métropolitain (REM)	Date :	2024-09-04
[Réf. interne]	Nicolas Rabeau, ing. – Brossard	Réf. :	Secteur Rive Sud
c.c. :	Alexandre Skeates - Brossard Martin Lemieux – NouvLR Nathalie Bredin – NouvLR Isabelle Perras - NouvLR		
Expéditeur :	Lydiane, Bruyère ing.f.- NouvLR		
Objet :	Note technique – Zone endommagée et drainage – Reboisement Grand Parc Urbain - Brossard		

Bonjour,

Vendredi 23 août, NouvLR a effectué une visite du site Grand Parc Urbain et a constaté des dommages occasionnés par un tiers autres que NouvLR ou l'entrepreneur Orange dans la zone 3 de la plantation. En effet, De la machinerie semble être passée à travers la plantation pour réaliser des travaux souterrains (branchement aqueduc ou autre).

Ces travaux ont endommagé un secteur d'environ 5 m de largeur sur 6 m de longueur (figure 1). Une dizaine de plants (arbres et arbustes) ont été endommagés et/ou arrachés (i.e. dans certains cas, seule la trace du paillis de plastique ou du piquet en bois était visible). De plus, le sol a été compacté à cet endroit, la survie des plants endommagés est donc compromise. La clôture et la pancarte NouvLR ont aussi été abîmées sans remplacement. Les photos 1, 2 et 3 présentent le secteur endommagé. **Ainsi, considérant qu'il y a eu intrusion dans la zone de plantation et travaux divers, NouvLR n'a pas d'autre choix de retirer cette zone de la garantie (zone en rouge) et les arbres et arbustes ne seront donc pas remplacés.**

Figure no 1 Emplacement du secteur endommagé dans la zone 3



Photo no 1-2-3 Photos du secteur endommagé



D'autre part, dans la zone 4, il y a un alignement d'épinettes blanches (quantité : 31; Figure 2- arbres identifiés par un point vert), qui sont toutes mortes. Lors de l'inspection du 23 août 2024, le sol est complètement gorgé en eau et l'eau ne s'évacue pas.

Les épinettes ne sont pas des espèces qui tolèrent d'avoir les racines dans l'eau en continu. Nous sommes d'avis que les nouvelles constructions à proximité de cette zone ont eu comme effet de changer le drainage du site entraînant ainsi une zone gorgée d'eau. À cet effet, la présence nouvelle de phragmite montre un changement d'humidité dans le secteur, puisque celui-ci se développe dans des endroits humides ou très humides. De plus, le phragmite va continuer à progresser et il y a un risque important d'envahissement de nos plantations, ce qui aura un effet néfaste pour les plantations. Ainsi, la ville demeure responsable de contrôler la colonie de phragmite. Les photos 4 et 5 présentent l'état actuel de la zone 4, alors que les photos 6, 7 et 8 présentent le site lors de la réception finale en septembre 2023 où le phragmite était absent.

Considérant les éléments mentionnés ci-haut NouvLR n'a pas d'autre choix de retirer aussi ces arbres de la garantie et ils ne seront pas remplacés compte tenu du contexte.

[Réf. interne]

Figure no 2 Emplacement des arbres morts dans la zone 4

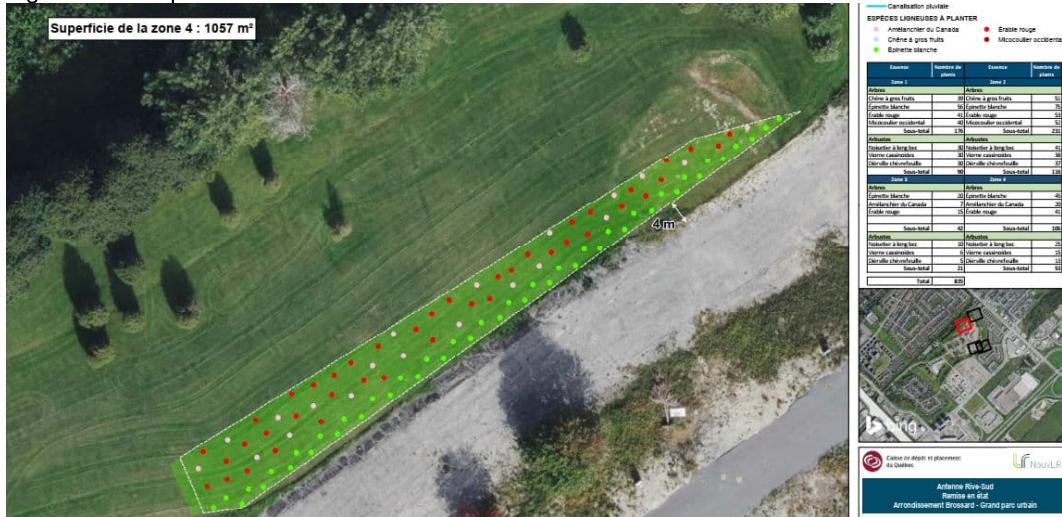


Photo no 4-5- Exemple d'épinette blanche morte dû à un sol gorgé en eau et vue de la population de phragmite en bordure de la zone 4 (photos prises en août 2024)



Photo no 6-7 – Zone de plantation lors de réception finale de la zone 4 (photos prises en septembre 2023)





**NOTE
TECHNIQUE**

[Réf. interne]

Photo no 8 – Zone de plantation lors de réception finale de la zone 4 (photo prise en septembre 2023)



Salutations,

A handwritten signature in blue ink that reads "Lydiane Bruyère".

Lydiane Bruyère, ing.f.

Chargée de projets – Foresterie

Arboricultrice certifiée ISA

Accréditation TRAQ

Groupe NouvLR

Cell.: +1 514-208-0267

lydiane.bruyere@ecom.com



A handwritten signature in blue ink that reads "Martin Lemieux".

Martin Lemieux, Ing., M.Sc.A./Eng., M.Sc.A.

Ingénieur géotechnique et matériaux

Geotechnical and materials engineer

Géotechnique et matériaux REM / Geotechnical and materials REM

OIQ no 125827

Compensation forestière Brossard en lien avec la Condition 14 – Suivi An 1 (R01)



ANNEXE D

ANNEXE D — RAPPORT DE SUIVI/ENTRETIEN —
PARC DE LA TERRE (LOT 4 533 221)

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Projet : Réseau express métropolitain (REM) Plan de reboisement n° : 602024-200000-80030-69AG-0006
 Antenne : Rive-Sud
 Municipalité : Ville de Brossard
 Arrondissement : S.O. Préparé par : Stéphane Tremblay, ing.f.
 Site/Secteur : Parc de la Terre Vérifié par : Nathalie Bredin, Ph.D, MBA

1 Plantation (année 0 – 2023)

Date de plantation : 20 au 25 septembre 2023

Date de visite pour la réception finale avec la Ville : 27 septembre 2023

Date de début de garantie : 20 novembre 2023

Fournisseur : Orange Paysagement inc.

Présence(s) : NouvLR
REM
Orange Paysagement inc.
Ville de Brossard

1.1 Sommaire des arbres plantés

Au total, toute zone de plantation confondue, 1 008 arbres (format PFD) et 504 arbustes ont été plantés (voir annexe A). La zone de plantation représente une superficie de 10 113 m². Des photos générales de la plantation se trouvent à l'annexe B.

Nom commun	Nom latin	Nombre de plants
Arbres		
Chêne à gros fruits	<i>Quercus macrocarpa</i>	85
Chêne rouge	<i>Quercus rubra</i>	125
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>	79
Érable à sucre	<i>Acer saccharum</i>	201
Érable rouge	<i>Acer rubrum</i>	190
Mélèze laricin	<i>Larix laricina</i>	87
Thuya occidentale	<i>Thuja occidentalis</i>	241
Sous-total		1 008
Arbustes		
Cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>	126
Sureau du Canada	<i>Sambucus canadensis</i>	126

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Nom commun	Nom latin	Nombre de plants
Dièreville chèvrefeuille	<i>Diervilla lonicera</i>	126
Gadellier américain	<i>Ribes americana</i>	126
Sous-total		504

1.2 Observations générales

Les plants ont été plantés en respectant les procédures décrites dans le devis technique de plantation. Les plastiques de paillis ont été installés pour chaque plant avec des broches. Néanmoins, certains plastiques de paillis se sont détachés en raison de rafales. Ceux-ci ont été replacés afin de protéger les plants comme demandé. De plus, du paillis de bois a été ajouté pour certains plants, lorsque les ouvertures dans les plastiques de paillis étaient considérées trop grandes et donc propices au développement de végétation concurrente.

Les protections pour les tiges (c.-à-d. gaine grillagée Nortène) ont été installées conformément au devis technique.

Certains pans de clôture se sont brisés en raison de fortes rafales. Les clôtures ont donc été renforcées comme demandé par les représentants de la Ville de Brossard.

Finalement, la Ville a demandé à ce que les épinettes blanches (voir plan en Annexe A) plantées au sommet de la colline soient éloignées de la clôture afin de permettre une croissance optimale dans le futur sans être un obstacle aux glissades installées par la Ville en hiver. Ce correctif a été effectué par le fournisseur comme demandé.

Néanmoins, il semblerait que certains pans de clôtures se soient à nouveau détachés et que du paillis de bois ainsi que des plastiques de paillis se soient envolés en raison d'un autre épisode de vent fort en fin d'année. Les correctifs ont été apportés au printemps 2024.

2 Suivi (année 1 – 2024)

La visite de suivi de plantation un an post-plantation a eu lieu le 23 août 2024. Des photos générales de la plantation se trouvent à l'annexe C. Une seconde visite a eu lieu en novembre.

2.1 Observations générales

La majorité des plants (> 80%) sont en bonne voie de croissance. Il a été estimé qu'environ 80 plants sont morts, ce qui représente un taux de mortalité inférieur à 6%.

Plusieurs paillis de plastique étaient détachés/arrachés et ceux-ci ont soit été renforcés ou complètement remplacés.

Concernant la clôture installée en 2023, celle-ci ne résiste pas assez bien aux vents. Après approbation de la Ville de Brossard, la clôture a donc été remplacée par de la corde jaune résistante sur laquelle des pancartes NouvLR, expliquant le projet de plantation, ont été installées.

Deux fauchages ont été réalisés par le sous-traitant : le premier au printemps, et le deuxième à l'automne afin de permettre la bonne croissance des plants. De même, un désherbage autour des plants a été fait mensuellement depuis le 15 avril.

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Finalement, il a été observé que plusieurs colonies de phragmites sont en train de s'installer à différents endroits dans la plantation. Un fauchage au moment propice (c.-à-d. avant la dispersion des graines) a été réalisé afin de ralentir la propagation de ces colonies.

Annexes

- Annexe A : Plan de reboisement
 - Annexe B : Photos des arbres plantés (Année 0)
 - Annexe C : Photos des arbres plantés (Année 1)
-

Préparé par :



Stéphane Tremblay, ing.f.
Chef de service – Foresterie
Nº OIFQ : 88-061

Vérifié par :

Nathalie Bredin, Ph.D, MBA
Directrice de la gestion environnementale

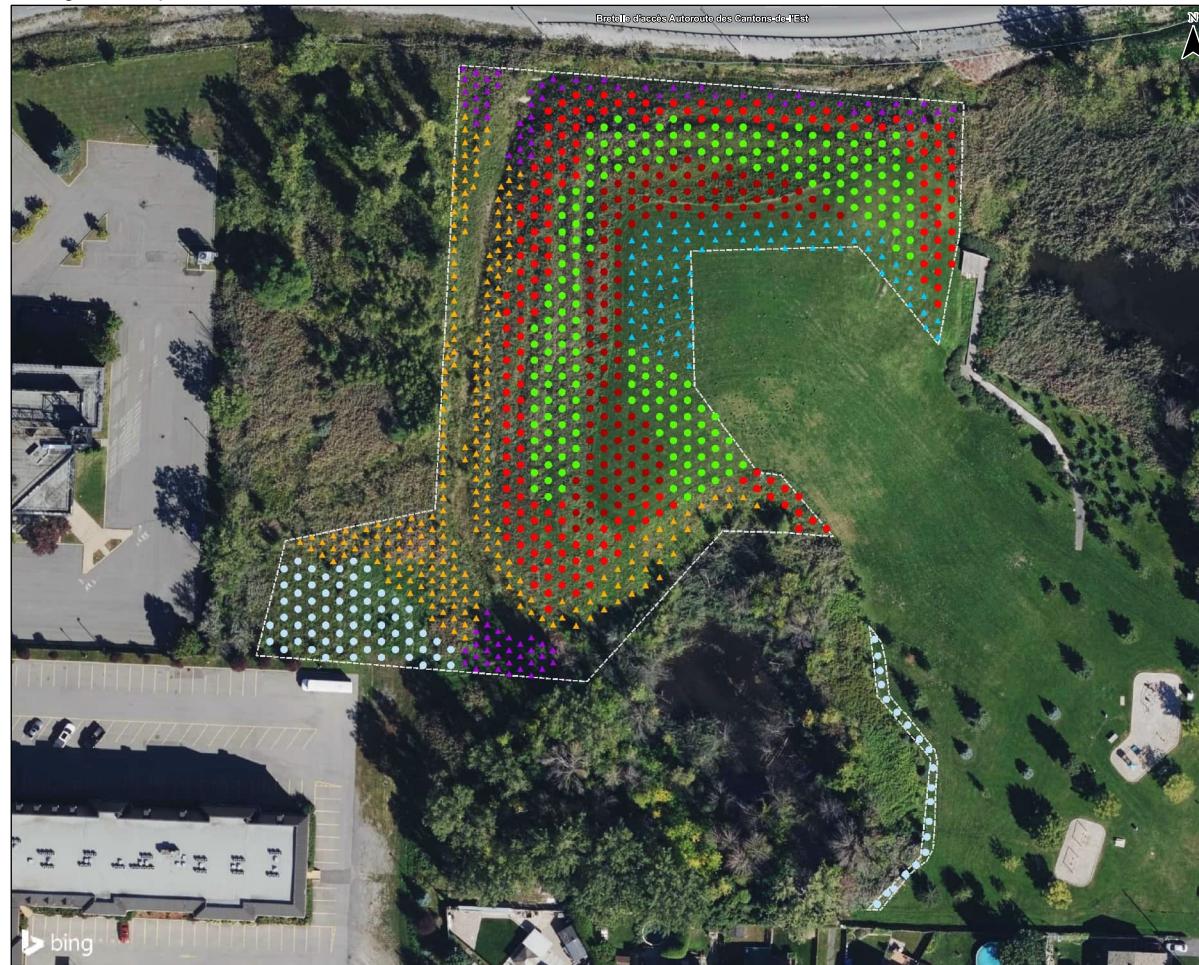
NOUVR

Ce document peut contenir des informations de nature privilégiée ou confidentielle, et commercialement sensible.

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	 NouvLR
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Annexe A

Plan de reboisement



REMISE EN ÉTAT

Aire de remise en état

ESPECES LIGNEUSES À PLANter

- Chêne rouge
- Chêne à gros fruits
- ▲ Épinette blanche
- Érable à sucre
- Érable rouge
- ▲ Mélèze lariné
- ▲ Thuya occidentale

Type de revégétalisation | Nom commun | Nombre

Arbres (PFD)		
Chêne à gros fruits	85	
Chêne rouge	125	
Épinette blanche	79	
Érable à sucre	201	
Érable rouge	190	
Mélèze lariné	87	
Thuya occidentale	241	
Sous-total	1 008	

Arbustes		
Diverses espèces (cornouiller étoilé, saule du Canada, Diervilla lonicera, Ribes americana, etc.)	504	
Sous-total	504	
Grand-total	1 512	

bing

Caisse de dépôt et placement du Québec

NouvLR

Antenne Rive-Sud

Remise en état

Arrondissement Brossard - Parc de la Terre

Annexe A -

Remise en état -

Types de milieux et espèces ligneuses

0 10 m

1:800

Projection ATTM-Axes E. NAD83

Directeur Environnement Guy Jérôme Responsable Antenne RS (Environnement) Stéphanie Lemay	Directeur Antenne RS: Xavier de Nettancourt
U 2022-06-17 Pour autorisation	L. Bernier
T 2022-06-17 Pour information	V. Tessalde

bing

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	 NouvLR
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Annexe B

Photos des arbres plantés (Année 0)

Nº de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Vue générale de la plantation



Vue générale de la plantation



Vue générale de la plantation



Vue générale de la plantation

Nº de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Vue générale de la plantation



Vue générale de la plantation



Vue générale de la plantation



Exemple d'ajout de paillis de bois sur certains plants

Nº de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



Exemple d'ajout de paillis de bois sur certains plants



Exemple de pan de clôture renforcé

N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	 NouvrLR
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

Annexe C

Photos des arbres plantés (Année 1)

Nº de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	



N° de réf. du document : 602024-200000-80030-69RA-0014	Rapport de suivi de plantation Antenne Rive-Sud Ville de Brossard Secteur « Parc de la Terre »	
Révision : 02	Date : 4 février 2025	

